



LA PASSERELLE NÉGO

MISER SUR L'EXPERTISE UNIQUE DES
PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS
EN ÉDUCATION

MOT DU PRÉSIDENT

Nous y voici arrivés, c'est enfin le temps d'améliorer nos conditions de travail et de consolider des acquis avec le renouvellement de notre convention collective. Nous avons conservé un goût amer des dernières signatures qui nous ont laissé sur notre appétit. Durant plusieurs années nos salaires n'ont même pas suivi le taux d'inflation et lorsque l'austérité a frappé, c'est nous qui avons écopés. Comme nos services ont fait les frais des dernières restrictions budgétaires, il est légitime de s'attendre à ce que nous puissions profiter du retour du balancier.

Nous avons tous entendu le premier ministre dire que les surplus ne seraient pas pour les employés de l'état, et que les syndiqués doivent être raisonnables! Je ne sais pas si vous avez été choqué comme moi, mais si quelqu'un doit faire preuve de jugement et être raisonnable c'est bien le gouvernement.

En effet, les conditions de travail se sont détériorées significativement durant les dix dernières années. Les postes n'ont jamais été aussi difficiles à combler, la plupart des milieux peinent à attirer du personnel professionnel et à le conserver. Le problème est particulièrement réel en région, mais il l'est aussi en milieu urbain. Le milieu scolaire a besoin d'être plus attractif, il a besoin d'un électrochoc.

Nous devons améliorer les conditions de travail du personnel professionnel. Cela doit passer notamment par le salaire, par de l'autonomie professionnelle, par des conditions de travail bonifiées, par une voix accrue au sein des établissements, par la reconnaissance d'une forme d'ancienneté et par un nombre accru de professionnelles et professionnels en éducation.

Plusieurs se questionnent sur nos revendications salariales, surtout depuis les annonces publiques de différents groupes. En ce qui nous concerne, certaines de nos demandes visent notamment à trouver des solutions aux problèmes d'attraction et de rétention, à obtenir une juste rémunération et à faire reconnaître la scolarité. Avec vos représentants syndicaux nous travaillerons à préciser la forme exacte que prendront ces demandes, c'est une préoccupation capitale.

Face au défi, seul notre détermination et notre mobilisation pourront nous mener à bon port. Nous aurons besoin de toutes et tous.

Soyons solidaires!

Jacques Landry,
Président FPPE (CSQ)

L'équipe de négociation de la FPPE a procédé aux dépôts des demandes syndicales dans le cadre du renouvellement de la convention collective 2015-2020 le 17 octobre, pour les commissions scolaires francophones, et le 18 octobre pour les commissions scolaires anglophones.

Les demandes syndicales ont été élaborées à la suite d'une vaste opération de consultation réalisée au printemps 2019 auprès des membres et des syndicats affiliés. Nous sommes donc confiants que le contenu des dépôts syndicaux reflète les préoccupations des professionnelles et professionnels. L'ensemble des demandes ont donc été regroupées parmi les quatre thèmes suivants :

- ♦ Valoriser l'expertise
- ♦ Assurer l'avenir et la continuité des services professionnels
- ♦ Meilleures conditions d'exercices de la fonction
- ♦ Améliorer les relations de travail

Voir le tableau page 2

Pour ceux et celles qui n'en sont pas à leur première ronde de négociations, vous constaterez que le dépôt syndical est beaucoup plus volumineux que lors de rondes précédentes. En effet, le contexte économique et politique actuel est très différent et le gouvernement ne peut plus affirmer que les services publics sont confrontés à l'austérité.

THÈME 1: VALORISER L'EXPERTISE

Les demandes	FR	AN	CR	KA
Cotisation à un ordre professionnel : s'assurer que l'employeur rembourse les frais d'adhésion aux ordres professionnels.	X	X	X	X
Perfectionnement : augmenter le montant alloué au perfectionnement; réfléchir à certaines problématiques liées à ce sujet.	X	X	X (A)*	X
Convention anglophone : prévoir la distinction entre le perfectionnement fonctionnel et organisationnel et intégrer une gestion scindée du budget.		X		
Reconnaissance de l'expérience : corriger des iniquités relatives à la reconnaissance de l'expérience (reconnaissance du travail autonome et des stages, corrections suite à la nouvelle structure salariale.	X	X	X	X
Reconnaissance de la scolarité de maîtrise et de doctorat : prévoir des échelons supplémentaires ou une rémunération additionnelle à l'échelon 18.	X	X	X	X
Détermination d'une juste rémunération : assurer une rémunération à la hauteur de l'apport du personnel professionnel au milieu scolaire.	X	X	X	X
Plan de classification : pour tenir compte de plusieurs réalités dans les milieux, ajouter de nouveaux corps d'emplois au Plan de classification du personnel professionnel.	X	X	X	X
Clause d'évaluation des emplois : créer un processus, incluant un comité national paritaire et décisionnel pour traiter des questions d'emploi non traitées dans le processus ordinaire de maintien de l'équité salariale ou des relativités salariales.	X	X	X	X
Comité de participation aux politiques de l'école et de l'établissement : mettre en place, dans chaque établissement, un comité consultatif des professionnelles et professionnels.	X	X		
Présence au conseil d'établissement : permettre aux professionnelles et professionnels membres d'un conseil d'établissement, ou de tout autre comité requérant leur apport, d'obtenir une reconnaissance.	X	X		
Mesure bonifiant la rémunération des conseillères et conseillers pédagogiques : prévoir une bonification de la rémunération des CP.	X	X	X	X

* (A) La demande s'applique mais avec adaptations.

THÈME 2: ASSURER L'AVENIR ET LA CONTINUITÉ DES SERVICES PROFESSIONNELS

Les demandes	FR	AN	CR	KA
Clause de sous-traitance : modifier la convention collective afin d'éviter que les tâches ne puissent être effectuées par une personne ou un organisme qui n'est pas membre de l'unité d'accréditation.	X	X	X	X
Comité d'attraction et de rétention : demander la mise sur pied d'un Comité d'attraction et de rétention paritaire au niveau national (FPPE) et prévoir la concertation à ce sujet au niveau local.	X	X	X (A)*	X (A)*
Définition de « projet spécifique » : intégrer une définition de « projet spécifique » et exiger un mécanisme de reddition de compte à ce sujet.	X	X	X	X
Statut de remplaçantes et surnuméraires : demander que les remplaçantes et surnuméraires de moins de 6 mois aient les mêmes droits que les autres professionnels.	X	X	X	X
Permanence du personnel régulier à temps partiel : retirer l'exigence de détenir un poste à temps plein pour avoir droit à la permanence pour l'ensemble du personnel professionnel régulier.	X	X	X	X
Remplacement des absences : prévoir des mécanismes pour assurer le remplacement des professionnelles et professionnels, principalement pour les longues absences.	X	X	X	X
Seuils de services professionnels : exiger la mise en place de seuils de services professionnels qui seraient calculés à partir de certains indicateurs pertinents, reflétant les besoins des milieux.	X	X	X	X
Motifs de non-renouvellement : retirer le motif de « modification dans les services à rendre » pour justifier l'abolition d'un poste.	X	X	X	X
Coordination des stagiaires : prévoir une reconnaissance pour les professionnelles et professionnels qui souhaitent faire de l'encadrement de stagiaires.	X	X	X	X
Programme d'insertion professionnelle : obliger l'employeur à offrir un programme de mentorat; prévoir une reconnaissance pour les mentors volontaires.	X	X	X	X

* (A) ILa demande s'applique mais avec adaptations.

THÈME 3: MEILLEURES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA FONCTION

Les demandes	FR	AN	CR	KA
Déplacements : revendiquer le principe d'une norme nationale pour le remboursement obligatoire des frais de déplacement, en vertu de laquelle les employeurs devraient se conformer.	X	X		
Outils nécessaires à l'exercice de la fonction : prévoir un bureau adéquat; une mesure budgétaire pour l'achat de matériel et d'outils de travail; un budget spécifique pour du matériel numérique.	X	X	X	X
Affectation : obliger la réaffectation en fonction de l'ancienneté sur un poste vacant ou un nouveau poste lorsqu'une professionnelle ou un professionnel régulier permanent en fait la demande.	X	X	X	
Autonomie professionnelle : exiger le respect du choix des moyens et de l'intégralité des processus d'intervention choisis par les professionnelles et professionnels.	X	X	X	X
Horaire de travail variable : prévoir notamment l'aménagement de la journée de travail, le télétravail, l'accès à une semaine de vacances pendant l'année.	X	X	X	X
Congés pour affaires personnelles : demander une banque de qui n'impute pas celle des congés de maladie.	X	X	X	X
Congés pour responsabilités familiales ou parentales rémunéré : apporter des modifications à ces congés permettant notamment de puiser dans une banque distincte pour les 2 premières journées.	X	X	X	X
Congé sans traitement : prévoir le droit d'obtenir un congé sans traitement à temps partiel ou à temps plein, d'une durée d'un an, après 5 ans de service continu.	X	X	X	X
Retraite progressive : prévoir un droit au contrat de retraite progressive; prévoir que le contrat de retraite progressive puisse être d'une durée de 7 ans.	X	X	X	X
Régime de vacances : rendre accessible la 5 ^e semaine de vacances plus rapidement; prévoir un congé supplémentaire lors de la semaine de relâche.	X	X	X	X
Convention anglophone : prévoir la possibilité d'ajouter les jours de maladies monnayables aux vacances, ainsi qu'un congé supplémentaire lors de la semaine de relâche.		X		
Jours chômés et payés : prévoir un minimum de 17 jours chômés et payés par l'employeur, sous réserve du maintien du nombre de jours actuels lorsqu'il est supérieur.	X	X		

THÈME 4: AMÉLIORER LES RELATIONS DE TRAVAIL

Les demandes	FR	AN	CR	KA
Définir la notion de supérieur immédiat : prévoir qu'une professionnelle ou qu'un professionnel doit avoir une seule supérieure immédiate ou un supérieur immédiat.	X	X	X	X
Clause d'amnistie : prévoir que tout avis de suspension devienne caduc s'il n'a pas été suivi d'une offense similaire dans les 12 mois; qu'il soit ensuite retiré du dossier personnel de la personne salariée concernée.	X	X	X	X
Contestation de l'échelon : augmenter le délai de grief pour la contestation de l'échelon à compter de la date de réception du contrat par le syndicat.	X	X	X	
Griefs et arbitrage : prévoir différentes dispositions à propos de la permanence des arbitres de griefs, de l'arbitrage accéléré, de la fixation de dossiers, de la médiation, du «qui perd paye».	X	X	X	X (A)*
Définition de « secteurs d'activités » : éliminer toute référence à la notion de «secteurs d'activités» figurant à la convention.	X	X		
Congés pour activités syndicales : augmenter le nombre de jours de libérations syndicales avec remboursement partiel du syndicat; le nombre de jours de libérations pour les Congrès de la FPPE et de la CSQ; revoir certaines autres dispositions déjà présentes dans la convention francophone.		X		

* (A) ILa demande s'applique mais avec adaptations.

LES DEMANDES DU NORD

Les demandes	FR	AN	CR	KA
Congés spéciaux lors de décès: revoir le nombre de jours accordés en cas du décès d'un proche qui demeure loin du lieu d'affectation et permettre plus de flexibilité dans l'utilisation des jours.			X	X
Logement : prévoir différentes mesures pour assurer l'accès des professionnelles et professionnels à un logement adéquat en tout temps, telles des mécanismes d'inspection et de compensation en cas de conditions de logement déficientes.			X	X
Déplacements : Prévoir un délai minimum pour aviser les professionnelles et professionnels qui doivent se déplacer hors de leur localité d'affectation.			X	X
Frais de déplacement : prévoir un délai maximum pour rembourser les frais de déplacements encourus.			X	
Sorties : hausser le nombre de sorties pour le rendre conforme aux autres secteurs et intégrer à la convention collective les mécanismes d'octroi des sorties.			X	X
Invalidité et assurance salaire : prévoir un délai et un mécanisme formel en cas d'arrêt des prestations d'invalidité.			X	X
Invalidité et assurance salaire : prévoir que les dossiers d'invalidité doivent être gérés par la commission scolaire.			X	
Transport de nourriture : prévoir le remboursement des frais encourus pour le transport de nourriture dans tous les villages du territoire Cri.			X	
Programme d'aide aux employés : bonifier le programme d'aide aux employés en prévoyant entre autres des visites au Nord.				X
Télétravail : encadrer dans la convention collective la possibilité d'effectuer une partie de sa prestation de travail à partir de son domicile.			X	X
Jours chômés payés : ajouter la journée nationale des autochtones (21 juin) aux jours chômés payés.			X	X
Entente sur le recrutement et la rétention : ajouter à la convention collective une prime existante favorisant l'attraction et la rétention.			X	X

DEMANDES PÉRIPHÉRIQUES

Les demandes	FR	AN	CR	KA
Prime d'attraction-rétention : prévoir que toute bonification ou mesure d'attraction ou de rétention qui s'applique dans le réseau de la santé s'applique également au réseau de l'éducation.	X	X	X	X
Régime d'assurance maladie : demander une augmentation significative de la contribution patronale aux assurances.	X	X	X	X
Protection des droits lors d'une invalidité : prévoir que les professionnelles et professionnels bénéficient de l'avancement d'échelon et du plein crédit de vacances pendant une période d'invalidité.	X	X	X	X
Congés spéciaux lors de décès : améliorer la rédaction des clauses relatives aux congés pour décès.	X	X		
Notion de « parent » au sens de la <i>Loi sur les normes du travail</i> : élargir la notion de «parent» et la rendre conforme à la <i>Loi sur les normes du travail</i> modifiée.	X	X	X	X
Maintien d'avantages en cas de changement d'employeur : améliorer la rédaction du chapitre 5-18.00 pour la convention francophone, 5-13.00 pour la convention anglophone.	X	X	X	X
Annexe A : revoir la portée et le contenu de l'annexe A de la convention collective francophone.	X			
Sujets de comité des relations de travail : intégrer à la convention collective anglophone les sujets de consultation déjà prévus à la convention francophone.		X		
Assurer la continuité des ententes hors convention : ajouter, à titre d'annexe à la convention, le texte des lettres d'entente de la ronde de négociations 2015 portant sur le renouvellement des sommes dédiées aux ajouts de ressources professionnelles, ainsi que des dispositions prévoyant l'indexation régulière de ces sommes.	X	X	X	X

DÉPÔT DES DEMANDES SYNDICALES INTERSECTORIELLES

Le 24 octobre dernier, la CSQ a procédé au dépôt auprès du Conseil du trésor de notre demande à propos de ce que nous appelons les matières intersectorielles (salaire, droits parentaux, retraite, disparités régionales). Rappelons qu'à ce jour, nous ne pouvons toujours pas affirmer que les trois grandes centrales syndicales se sont unies afin de constituer un Front commun. Depuis le début de nos démarches de rapprochement avec la CSN et la FTQ, nos propres demandes ont évolué, principalement quant à l'aspect salarial. Bien que les démarches pour obtenir un Front commun en vue de la présente négociation s'avèrent ardues, nous n'avons toujours pas jeté la serviette et espérons toujours obtenir une entente en ce sens avec les deux autres centrales.

Comme ça a été le cas lors des dernières périodes de négociation, nous revendiquons une convention s'échelonnant sur une période de trois ans.

REVENDEICATION SALARIALE

- **An 1** : une augmentation à montant fixe de 2 dollars de l'heure pour toutes et tous, demandée seulement à la première année, de façon à permettre une augmentation plus importante en début de convention.
- **An 2** : une augmentation de 3%.
- **An 3** : une augmentation de 3%.

À noter : le dépôt syndical prévoit un mécanisme de protection du pouvoir d'achat si l'inflation réelle dépasse les 2 % une année, assurant également une protection pour les personnes salariées hors taux et hors échelle.

Pour bien comprendre ce que représente une hausse salariale de 2 dollars de l'heure, la CSQ nous a préparé un tableau présentant l'impact en pourcentage et en dollars. Ce tableau est disponible ici : <http://www.fppe.ca/wp-content/uploads/2019/10/Impact-revendication-salariale-FPPE.pdf>

AUTRES REVENDEICATIONS INTERSECTORIELLES

Enfin, rappelons que nos demandes concernant les trois autres matières intersectorielles vont dans le sens de la consultation des membres, effectuée jusqu'à tout récemment cet automne. À propos de la retraite et des droits parentaux, la CSQ ne procède qu'à quelques demandes techniques et correctives ayant peu d'incidence monétaire.

Enfin, en matière de **disparités régionales**, la CSQ portera **trois demandes** pour l'ensemble de ses membres. D'abord elle revendiquera que **le nombre de sorties, soit de voyages pour retourner au domicile pour les personnes affectées en régions éloignées** et visées par cet avantage, soit porté à 4 pour tous, avec ou sans personnes à charge.

La deuxième revendication porte sur **le traitement fiscal de certains avantages octroyés dans le cadre des disparités régionales**. En effet certains remboursements par l'employeur sont considérés comme un avantage imposable, et sont donc ajoutés au salaire, ce qui entraîne un préjudice fiscal pour les membres. La demande syndicale est à l'effet d'annuler le préjudice fiscal ou encore d'octroyer une somme forfaitaire pour compenser ce dernier.

Finalement la dernière demande porte sur **le remboursement du coût requis pour le transport de nourriture pour les salariés de la Commission scolaire Crie**. Certains villages ne sont pas visés par cette allocation, et la demande de la CSQ est à l'effet d'octroyer cet avantage à tous les salariés de tous les villages sur le territoire de la Commission scolaire Crie.



L'équipe de négociation:

De gauche à droite: Michel Mayrand, Sophie Massé, Josianne Lavoie, Maude Lyonnais-Bourque
En arrière: Jacques Landry, Jean Martineau, JoAnna Wrench

LA JOURNÉE DU DÉPÔT DE DEMANDES SECTORIELLES EN IMAGES

Le 18 octobre, les porte-paroles de la négociation des conventions collectives de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE-CSQ) ont déposé les demandes sectorielles aux comités de négociation patronaux simultanément avec nos partenaires du réseau scolaire.

Les demandes ont été dévoilées au cours d'une conférence de presse conjointe et solidaire avec la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) et avec l' Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT).

DEMANDES DE LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION (FPPE-CSQ)

Du côté des professionnelles et professionnels, la FPPE-CSQ estime que l'instauration d'un seuil minimal de services professionnels, une plus grande reconnaissance de l'expertise, de meilleures conditions d'exercice et d'organisation du travail et une rémunération permettant d'attirer et de retenir toutes les ressources nécessaires pour offrir des services publics de qualité sont des incontournables en cette période où les difficultés d'attraction et de rétention sont criantes.

« Alors que tous les intervenants du milieu scolaire, les parents et les experts s'entendent sur le fait qu'il manque de personnel professionnel en éducation, le gouvernement doit trouver le courage politique et financier d'ajouter des ressources et de leur offrir des conditions qui les attireront et les garderont auprès des élèves du secteur public », a conclu Jacques Landry, président de la FPPE-CSQ.

[Revoyez l'allocution de Jacques Landry à la conférence de presse conjointe à l'Assemblée nationale.](#)

GRAND DÉPART POUR LA MOBILISATION

Le dépôt des demandes sectorielles s'accompagnait d'actions de mobilisations à Québec et à Montréal.

Sous le thème adopté pour la mobilisation du réseau scolaire « En éducation faut que ça change, maintenant! », plusieurs membres des fédérations syndicales se sont réunis à Québec pour faire une haie d'honneur

aux porte-paroles entrant dans le CPN. [Vous pouvez revoir le discours de Jacques Landry lors de cette action.](#)

Enfin, à Montréal, une délégation FPPE a mis en branle le plan de mobilisation de la Fédération adopté au Conseil fédéral de négociation la veille. C'est avec un brin d'humour que les délégués ont choisi d'escorter leur porte-parole de négociation au CPN de Montréal. [Vous pouvez voir les faits saillants de cette action ici.](#)



Fédération des professionnelles
et professionnels de l'éducation
du Québec (CSQ)

9405, rue Sherbrooke Est-Montréal H1L 6P3
Tél. 514-356-0505 - Courriel: infos@fppe.qc.ca
Site web: <http://www.fppe.ca/>

Document produit par l'Équipe de négociation
Mise en page : Marie Fahmi
Octobre 2019 - Numéro 1